

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 15

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**  
Affectation au musée JJ  
ROUSSEAU (Musée de France)  
des collections patrimoniales  
acquises en 2020,2021 et 2023

Séance ordinaire du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 20 heures

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,  
sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH  
M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M.  
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme  
CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-  
RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M.  
WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET,  
M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

M. CUSMANO..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
Mme PHILIPPON

**Absents**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Mme SOUMAT

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le :

0 8 DEC. 2023

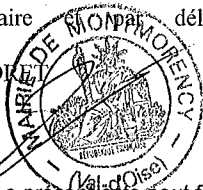
Publiée le :

0 8 DEC. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le :

0 8 DEC. 2023

Pour le Maire déléguation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SOUMAT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans  
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux  
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

## DÉLIBÉRATION N° 15

**OBJET : AFFECTATION AU MUSÉE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (MUSÉE DE FRANCE) DES COLLECTIONS PATRIMONIALES ACQUISES EN 2020, 2021 ET 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les achats réalisés en 2021 et 2023, en lien avec le fonds de collection du Musée Jean-Jacques Rousseau, et dans le respect des budgets annuels d'acquisition d'œuvres,

Considérant les dons d'œuvres rousseauistes par un collectionneur en 2020 et 2021,

Considérant qu'en vertu des articles L.451-2 et suivants et des articles D. 451-16 et suivants du code du patrimoine, l'inscription à l'inventaire d'un Musée de France, d'un bien acquis, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit, ne peut se faire qu'après une décision d'affectation au musée émanant de la personne morale propriétaire des collections.

Vu les avis favorables de la commission scientifique régionale collections des Musées de France (DRAC Île-de-France), en dates du 8 novembre 2021, du 11 mai 2022 et du 16 octobre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine du 15 novembre 2023

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal à l'unanimité,**

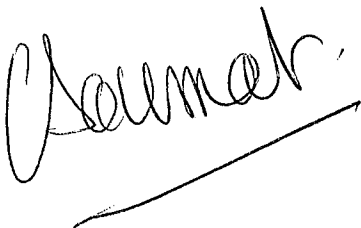
APPROUVE l'affectation au Musée Jean-Jacques Rousseau, de la liste des collections patrimoniales acquises en 2020, 2021 et 2023,

AUTORISE l'inscription de ces collections patrimoniales à l'inventaire réglementaire du Musée Jean-Jacques Rousseau,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent,

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Caroline SOUMAT**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

